

Bulletin Municipal

NORGES
La Ville

janvier 2011



agenda

Dans ce numéro

Le mot du maire	3
L'équipe municipale.....	4
Le château de Norges	5
Un monument en l'honneur du 1er Régiment de Bourgogne	6
Association « Histoire et Résistance »	7
Le syndicat d'adduction et d'assainissement des eaux.....	8
Le syndicat de la Norge se noie dans celui de la Tille aval.....	8
La Communauté de Communes Val de Norge.....	9
La Schéma de Cohérence Territoriale du Dijonnais.....	11
Le Centre Communal d'Actions Sociales	12
Le projet « Coeur de villages » au coeur de l'actualité	13
Des travaux pour dire qu'on ne les oublie pas	14
Le comité fleurissement ne marchera pas sur ses plates bandes..	14
Le rond point et le « tourne à gauche » sont en route.....	14
Lettre ouverte sur le projet Norges Resort.....	15
L'état civil.....	17
Les informations utiles	17
La durée de conservation des papiers	20
Le parcours administratif.....	23
Une année à l'école maternelle	25
Accueils périscolaires.....	27
Des nouvelles de la bibliothèque.....	28
Le carnet des associations	29

26, 27 mars 2011

Exposition à la bibliothèque :
Les grands fleuves

8 mai 2011

Cérémonie au monument aux morts,
verre de l'amitié

15 mai 2011

Concert Liszt
17h30 - Église de Ruffey

juin 2011

Fête de village

13 juillet 2011

Feu d'artifice, Bal

14 juillet 2011

Cérémonie au monument aux morts,
verre de l'amitié

28 août 2011

Commémoration en l'honneur des 4 résistants
fusillés par les Allemands au lieu dit « la Liberté »
situé sur la commune de Norges la Ville

11 novembre 2011

Commémoration de l'armistice de 14-18

contact mairie

Secrétariat : Mme CARDOT

Horaires d'ouverture :

Mardi 17h00 - 19h00
Mercredi 13h00 - 17h00
Samedi 9h00 - 11h30

Permanence du Maire

sur rendez vous le samedi

Téléphone : 03 80 35 77 83
Télécopie : 03 80 35 77 93

mail : mairie.norges@laposte.net

Site officiel

www.norges.fr
mail : siteofficiel.norges@orange.fr

Bulletin Municipal

ANNÉE 2011 - N°6

JANVIER



Le mot du Maire

Si l'année écoulée a permis de mettre en place les jardins communaux, de continuer le travail remarquable de la commission fleurissement, et a vu le lotissement de la rue de Malpertuis sortir de terre, cela aura surtout été une année d'études et de montages de dossiers afin de pouvoir réaliser d'importants travaux en 2011.

En effet, cela fait un an que le conseil municipal travaille à la restauration du presbytère au profit de 2 appartements et d'un local de stockage pour les associations. Les dossiers de subventions ont été acceptés par le Conseil Régional (20%) et Bernard Depierre (28K€), permettant ainsi à la commune de lancer ce projet avec une charge d'emprunt compensée par les loyers.

En 2010, nous avons également travaillé à un projet de réaménagement du terrain de la source. Ce projet doit être conduit avec attention car la source de la Norge est le symbole de la commune. Outre ce réaménagement, la zone humide en bordure de la rivière sera remise en valeur et parcourue par un chemin permettant de mailler les itinéraires piétons du village. En ce début d'année, le projet n'est pas encore complètement finalisé mais les travaux devraient néanmoins commencer dès le printemps.

Si ces deux projets sont les éléments forts de l'année à venir, d'autres travaux sont déjà programmés : une importante rénovation de voirie route de Messigny, l'enfouissement des réseaux rue du Château d'eau, le chauffage de l'église.....

Enfin, nous pourrions cette année finaliser ce qui n'a pu être terminé l'année passée comme la régularisation de la propriété des voiries de nos lotissements et la signalétique dans le village.

Parallèlement, le Conseil Général réaménagera l'entrée sud de la commune au profit d'un rond point comme nous vous l'avions présenté en 2009.

Au delà du programme des réalisations 2011 dont j'ai brossé rapidement le tableau ci-dessus, nous resterons très attentifs à notre environnement pour saisir toutes les opportunités qui peuvent se présenter à la commune.

Petit à petit nous améliorons notre cadre de vie pour le bien-être de chacun. Tous ces projets concourent à la préservation et à la valorisation de notre commune afin que chacun soit heureux et fier d'habiter le village.

Je vous souhaite donc une bonne et heureuse année à Norges La Ville, je vous souhaite la santé mais aussi, tout comme au conseil municipal, la réalisation de tous vos projets.

Emmanuel Clochet



Emmanuel CLOCHET
Maire

L'équipe municipale



Maire

Emmanuel Clochet

1^{er} adjoint en charge des employés communaux :

Claude Carré

2^{ème} adjoint en charge des travaux :

Maurice Chebion

3^{ème} adjoint en charge des relations avec la jeunesse et l'école :

Guy Brebouillet

Les conseillers :

Jacques Beucler
Chantal Briquez
Christine Dajnak
Michel Derepas
Xavier Lacour

Muriel Lepoint
Christiane Nadisic
Stéphane Paquet
Pierre Renaud
Christophe Zehnder

Les différentes commissions

Commission finances : Michel DEREPA (responsable), Muriel LEPOINT, Christiane NADISIC, Stéphane PAQUET

Commission travaux et patrimoine : Maurice CHEBION (responsable), Chantal BRIQUEZ, Claude CARRE, Xavier LACOUR, Stéphane PAQUET, Pierre RENAUD, Christophe ZEHNDER

Commission urbanisme : Chantal BRIQUEZ (responsable), Christiane NADISIC, Claude CARRE, Michel DEREPA

Commission école et jeunesse : Guy BREBOUILLET (responsable), Christine DAJNAK, Christiane NADISIC, Jacques BEUCLER, Christophe ZEHNDER

Commission associations et vie sociale : Christine DAJNAK (responsable), Guy BREBOUILLET, Xavier LACOUR,

Commission communication : Stéphane PAQUET (responsable), Chantal BRIQUEZ, Christiane NADISIC, Muriel LEPOINT, Jacques BEUCLER

Les membres des syndicats et communauté :

Communauté de Communes Val de Norge : Emmanuel CLOCHET, Claude CARRE, Maurice CHEBION, Michel DEREPA

Syndicat d'électrification et de réseaux téléphoniques de Plombières-lès-Dijon : Xavier LACOUR, Stéphane PAQUET, Christine DAJNAK (suppléante)

Syndicat d'adduction d'assainissement des eaux de Clénay Saint Julien : Guy BREBOUILLET, Claude CARRE, Stéphane PAQUET (suppléant), Maurice CHEBION (suppléant)

Syndicat d'entretien et d'aménagement de la vallée de la Norge : Chantal BRIQUEZ, Christophe ZEHNDER, Jacques BEUCLER (suppléant)

L'action sociale :

Comité National d'Action Sociale pour le personnel des collectivités territoriale : Claude CARRE

Centre Communal d'Action Sociale (membres du conseil municipal) : Christiane NADISIC, Guy BREBOUILLET, Jacques BEUCLER, Christine DAJNAK

Une page d'histoire...

Le château de Norges

La récente disparition de Monsieur Pierre Lespine, propriétaire depuis plus de cinquante ans du château de Norges, nous invite à feuilleter l'histoire de cette belle maison de campagne seigneuriale. Jadis, celle-ci se signalait de fort loin à la vue des voyageurs venant de Dijon grâce à son toit de petites tuiles qui brillaient au soleil.

Le toit du château ayant été détruit par la foudre en 1961, Monsieur Lespine le fit refaire en l'agrémentant de losanges de tuiles colorées à la mode bourguignonne.

C'est aussi un incendie qui fut à l'origine de la destruction de l'aile gauche du bâtiment, faisant chuter du même coup l'impôt sur les fenêtres de 23 à 18 pour l'année 1885. Détruite aussi, l'harmonie du bâtiment dont les deux corps encadraient une tour centrale uniquement occupée par un majestueux escalier desservant chaque étage.

Quand en janvier 1689, Guillaume Joly de Blaisy avait acheté la seigneurie de Norges pour la somme de 30 000 livres, la résidence du seigneur n'était alors qu'une petite maison basse située à l'est du village qui n'en comportait guère plus d'une trentaine. Conseiller du roi au parlement de Dijon, son mariage avec Marie de Thésut le conduisit à la cour de Versailles où il gagna beaucoup d'argent au jeu. Il put



Essai de reconstitution de la façade du château lors de sa construction au XVII^e siècle (dessin CB).

ainsi faire construire un château à Norges et l'offrir à son épouse qui se plaignait de n'avoir point de maison de campagne.

C'est Antoine, l'aîné de leurs quatre enfants qui héritera du château en 1719. Sa terre de Blaisy avait été élevée en marquisat mais c'est à Norges qu'il décède en 1761. Suivant la coutume, son corps est exposé dans l'église du village avant d'être transporté à Dijon ; la famille offre 24 livres à la paroisse Saint Etienne pour l'enterrement d'Antoine et, à Norges, elle fait peindre sur les murs de l'église une litre funéraire : les armoiries du défunt sont représentées plusieurs fois, reliées entre elles par une grande bande noire. Une partie est encore visible de nos jours.

Antoine n'ayant pas eu d'enfant, la seigneurie de Norges échoue à Claude de Thésut. Elle est évaluée alors à 40 000 livres. En 1756, ce chevalier à la Cour des comptes

avait acheté pour la même somme celle de Charancey et lors de son mariage avec Claire Marie Janin, il avait reçu celle de Verrey-sous-Salmaise. Il associe son fils Guillaume à la mise en valeur de ses domaines. Pour le bois de Norges, en 1765, père et fils signent ensemble un procès verbal de règlement de coupe d'arbres et de plantation de bornes.

Guillaume de Thésut passait pour un savant naturaliste. Membre des académies de Dijon et de Lyon, il était en correspondance avec un grand nombre de savants issus des principales universités d'Europe. Après la mort de son père, il avait fait reconstruire le château de Verrey et la bibliothèque qu'il y installa était la plus importante et la mieux composée de la région. On peut s'en rendre compte en lisant l'inventaire réalisé le 2 mars 1795. Les ouvrages portent sur tous les sujets

(Suite page 6)



Le château à l'abandon (1905)

(Suite de la page 5)

et j'y ai relevé entre autre, 215 récits de voyages. Cet inventaire, ordonné par le Directoire du District de Semur a demandé onze jours de travail à Pierre Benoist, notaire à Frôlois accompagné de Jean Noiron "appréciateur" du prix des choses. Les biens du seigneur furent mis sous scellé car Guillaume ayant tenté d'émigrer, fut arrêté à Paris, condamné par le tribunal révolutionnaire et guillotiné le soir même.

Marie Anne de Clugny, sa veuve et usufruitière, tente mais en vain, de conserver ses châteaux de Verrey et de Norges. Elle est, un temps, incarcérée à Semur avec sa femme de chambre puis libérée. Néanmoins sa correspondance restera longtemps surveillée. Pendant ce temps à Norges, Pierre Franoy, le fermier de Madame de Thésut depuis 1771, devient maire du village. Chaque année il payait 1700 livres "en espèce d'or et d'argent plus 24 livres

aux domestiques du seigneur pour pot de vin de bail". La seigneurie est démantelée, terres et château sont vendus, de nombreux propriétaires se succèdent au long des XIXème et XXème siècles. Mais, ce n'est qu'en 1957, que Pierre Lespine fera vraiment revivre cette ancienne maison seigneuriale grâce à ses 6 enfants dont les initiales forment le nom de Jemlif gravé sur la plaque d'un des piliers de l'entrée. Chantal Briquez

Un monument en l'honneur du 1er régiment de Bourgogne

Le 15 septembre 1944, le général de Lattre assiste dans Dijon libéré à un défilé regroupant soldats de la 1ère armée et hommes du FFI. La veille, il avait demandé au chef départemental des FFI de mettre sur pied un nouveau régiment. Ainsi naquit le 1er Régiment de Bourgogne qui fut incorporé dans le 35° RI à la fin de la guerre. Les engagés venant du Maquis Liberté constituèrent les trois premières compagnies, ils ont été cantonnés à Norges en septembre octobre le temps d'être équipés et de parfaire leur entraînement, puis, ce fut le départ pour l'Alsace encore occupée par l'ennemi. La Municipalité de Norges a souhaité rendre hommage à



ces soldats dont beaucoup étaient originaires de notre commune et des villages environnants, et ceci d'autant plus que les faits d'armes de ces hommes qui s'engagèrent

une deuxième fois au service de leur patrie, sont restés longtemps ignorés de l'Histoire.

Yves Roulleau, plasticien installé à Norges, s'est vu confier la réalisation d'un monument, il a réalisé une œuvre contemporaine qui symbolise de façon saisissante le départ et la détermination des maquisards.

L'inauguration du monument, érigé dans le square de la Charme, a eu lieu le 16 octobre en présence de personnalités civiles et militaires. De nombreux porte-drapeaux, l'Harmonie des Cheminots et les membres de l'association GMC.44 ont animé la cérémonie et, par leur présence, ont ajouté à la solennité de l'événement.



Association « Histoire et Résistance »

L'histoire de Savigny-le-Sec est attachée à celle des villages voisins par le déroulement d'une tragédie qui s'est déroulée dans le bois de Norges le 19 août 1944. Ce jour-là, quatre patriotes résistants tombaient sous les balles assassines de sbires de la Gestapo, après avoir été arrachés de leur cellule de la prison de la rue d'Auxonne à Dijon. C'est pour rendre hommage à ces victimes que les noms d'Yves BARBIER, Marcel BENINGER, Claude LE GUIADER et Jean ROCHET (décédé en 1983) sont gravés sur une stèle érigée dès 1946 en bordure du bois de Norges.

Chaque année depuis 1981, à l'initiative de l'Association Histoire et Résistance, il s'y déroule une cérémonie dont l'émotion est à la mesure de la forte participation d'une assemblée nombreuse ainsi que de personnalités locales et de fidèles porte-drapeaux.

Cette année a été caractérisée par plusieurs faits marquants. Une brochure mémorielle* relatant cette tragédie a vu le jour après deux années d'un travail patient et sérieux de plusieurs adhérents. Présentée au cours de la cérémonie d'août 2010, elle a rapidement trouvé un succès mérité auprès du public. Elle sera un précieux support à la transmission de la mémoire collective que se partagent les communes de Norges-la-Ville, Savigny-le-Sec, Marsannay-le-Bois, Messigny-et-Vantoux et Epagny.

Elle est maintenant disponible en mairies de Savigny et de Norges. Nous vous invitons à satisfaire votre curiosité par l'acquisition de cet ouvrage. Ce geste sera un encouragement pour ses auteurs et, à travers leur engagement, un acte de reconnaissance aux quatre patriotes qui ont versé leur sang pour nos libertés d'aujourd'hui.

Lors de cette même cérémonie, Mme Juliette MOUGEL, à l'époque courageuse conductrice ambulancière à la Croix Rouge, a déposé une gerbe à la mémoire des victimes parmi lesquelles Jean ROCHET, dont elle a contribué à sauver la vie en le transportant clandestinement dans une clinique dijonnaise.

Cette manifestation a également été l'occasion de dé-

corer M. Patrick MONY, pour ses services comme porte-drapeau. Comme tous ses collègues présents, nous le remercions de sa fidélité.

La journée s'est déroulée en présence de Messieurs Alain HOUPPERT, Sénateur, Gilbert MENUT, Conseiller Général, et d'autres personnalités locales dont Jean-Michel STAIGER, Maire de Savigny-le-Sec

et Emmanuel CLOCHET Maire de Norges. Leurs interventions ainsi que celle du Président de l'Association ont souligné la vigilance dont il faut perpétuellement faire preuve afin que de tels drames ne viennent plus ternir l'histoire de notre nation et mettre en péril les libertés dont nous jouissons aujourd'hui sans parfois nous en rendre compte. C'est parce qu'ils se battaient pour

nous léguer ce précieux trésor que les quatre patriotes

ont été sauvagement assassinés sur ordre des nazis avec la complicité de l'État Français du Maréchal PE-TAIN.

Chaque année l'Association Histoire et Résistance vient rappeler cette évidence dans un monde où malheureusement la tentation de l'horreur collective trouve encore trop souvent un terrain fertile et génère de nouveaux drames. Chacun de ses adhérents contribue à la lutte pour la paix. Celle-ci peut être renforcée par l'accueil de nouveaux adhérents. Merci à ceux qui nous rejoindrons.

Marc ASMUS

Association Histoire et Résistance

Mairie de Savigny-le-Sec



Mme MOUGEL devant le monument

Syndicats et Communauté de Communes : les faits marquants

Le syndicat intercommunal d'adduction et d'assainissement des eaux de Clénay-Saint-Julien

Les travaux de la nouvelle station d'épuration sont prévus pour le printemps mais les ressources en eau restent toujours insuffisantes faute d'un forage satisfaisant. Beaucoup de « bruit » pour rien concernant le projet de merlons acoustiques puisque le syndicat des eaux émet un avis défavorable.

Lors de la dernière réunion du syndicat ont été adoptés les rapports du président sur l'assainissement et la distribution d'eau potable. Cela a permis de constater que le changement de tarification (nouvelle répartition entre abonnement et prix du mètre cube) n'a pas eu d'incidence significative pour les particuliers sauf pour les personnes non raccordées à l'assainissement public. Le dossier de la nouvelle station d'épuration est maintenant prêt, son financement étant enfin bouclé. Une fois réglées quelques dernières difficultés, les travaux, devraient débuter au printemps. Par contre la ressource en eau potable est toujours insuffisante, les nouveaux forages ne donnant pas satisfaction. Cela restreint donc toujours les projets d'urbanisation.

Pour ce qui concerne le projet de restauration de la zone humide de Norges la Ville, le syndicat a accepté



de céder à la commune la voie d'accès à la station de pompage. Cette voie d'accès deviendra un chemin communal et permettra un accès routier au nouveau terrain de la source. Parallèlement, l'entreprise ECT qui proposait la réalisation de merlons acoustiques sur la commune s'est vu refuser par la Lyonnaise des eaux (entreprise fermière du réseau d'eau potable) l'autorisation d'ériger les buttes de terre sans avoir préalablement détourné une conduite d'eau située sous l'emprise des travaux. En effet, cette canalisation datant des

année 60 n'était pas en mesure de supporter les charges générées par un exhaussement du terrain de 10m prévu à cet endroit. Cette modification aurait engendré des surcoûts de travaux importants pour l'entreprise ECT. En conséquence le syndicat des eaux a émis un avis défavorable à la demande de l'entreprise.

de céder à la commune la voie d'accès à la station de pompage. Cette voie d'accès deviendra un chemin communal et permettra un accès routier au nouveau terrain de la source. Parallèlement, l'entreprise ECT qui proposait la réalisation de merlons acoustiques sur la commune s'est vu refuser par la Lyonnaise des eaux (entreprise fermière du réseau d'eau potable) l'autorisation d'ériger les buttes de terre sans avoir préalablement détourné une conduite d'eau située sous l'emprise des travaux. En effet, cette canalisation datant des

Le syndicat de la Norge se noie dans celui de la Tille aval

Les petits bassins font les grandes rivières... Aujourd'hui le syndicat ne se limite plus aux communes traversées par la Norge mais regroupe toutes les communes du bassin versant

Le syndicat d'entretien et d'aménagement de la Norge réunissait les communes dont le territoire était traversé par la rivière afin de mener ensemble des travaux d'entretien des rives et du fond, de surveiller les éventuelles pollutions, de construire et d'entretenir des ouvrages tels que des barrages. La gestion de l'eau se fera désormais à l'échelle du bassin versant. Celui-ci est délimité par les lignes de crêtes ou lignes de partage des eaux qui déterminent le sens de l'écoulement des eaux en direction du cours d'eau principal. Il inclut les eaux superficielles mais aussi les eaux souterraines et les zones humides.

Au niveau de ces bassins versants, des contrats sont élaborés par un partenariat entre les services de l'Etat, les collectivités locales et les représentants des usagers de l'eau. Dans le cadre de ces contrats de bassins,

ce sont les syndicats de rivières qui auront la mission de la gestion de l'eau : entretien des cours d'eau, restauration des milieux, lutte contre les inondations, évacuation des embâcles, etc.

Le choix du bassin versant comme unité géographique de réflexion, de décision et d'aménagements condamne les anciens syndicats à disparaître. Ils seront regroupés dans de nouvelles structures. Ainsi le syndicat de la Norge fera partie du SITNA (Syndicat intercommunal de la Tille aval, de la Norge et de l'Ar-nison). Cela permettra en outre la mutualisation des moyens financiers (frais à caractère général, secrétariat, technicien de rivière). Ce projet de restructuration concerne 51 communes dont certaines n'adhéraient à aucun syndicat de rivière comme Savigny-le-sec ou Epagny.

La Communauté de Communes Val de Norge



♦ **Commission Urbanisme Développement économique et Infrastructures**

La commission urbanisme se prépare à travailler sur l'ensemble de la Communauté de Communes conformément aux orientations du SCOT. En effet, il appartiendra aux Communautés de Communes de donner un avis sur l'intérêt du développement des communes. Les projets devront respecter les orienta-

tions du SCOT, à savoir une densité minimum de 12 logements par hectare, la présence de logements sociaux et une construction moyenne maximum de 3,6 logements par an et par commune sur 10 ans. Cette disposition renforce grandement les pouvoirs de la Communauté de Communes en matière d'urbanisme.

♦ **Commission Développement des Coopérations Intercommunales**

A l'unanimité des communes du Val de Norge, le marché d'entretien de l'éclairage public a été renouvelé jusqu'en 2014, preuve, s'il en était besoin, que des marchés communs à toute la Communauté de Communes sont économiquement intéressants. De la même façon, les structures de jeux et de sport sont maintenant contrôlées par une entreprise qui enchaîne ses rendez vous

sur toute la Communauté de Communes.

En fin d'année, la commission a fait le point sur la mise aux normes des bâtiments recevant du public pour ce qui concerne l'accessibilité des personnes à mobilité réduite et étudie l'intérêt d'une étude commune de mise aux normes sur toute la Communauté de Communes

♦ **Commission Élimination, Valorisation des Déchets et Environnement**

Maîtrise des volumes de déchets inertes, respect de la réglementation en matière de pénibilité au travail, telles sont les missions de la commission qui n'oublie pas non plus les travaux d'agréments puisque le projet de chemins de randonnée pédestre doit se concrétiser en 2011

Au cours de cette année 2010, la Commission d'environnement et de traitement des déchets de la Communauté de Communes a effectué une étude afin de déterminer les volumes des différents types de déchets traités par les déchèteries. Cette étude a fait apparaître une forte augmentation des volumes des déchets inertes et en conséquence, des coûts financiers accrus. Face à ce problème imputable aux artisans qui ne s'acquittent pas de leur droit d'utilisation, la décision d'équiper les entrées de portiques a été prise dans l'objectif de limiter l'accès des véhicules de grand gabarit. Concernant le tri sélectif, une convention a été signée entre la Com-

munauté de Communes et le SIVOM d'Is sur Tille mais le mode de fonctionnement doit changer en 2013 avec la disparition des caissettes au profit de conteneurs à roulettes. Cette évolution vise à réduire la pénibilité du travail telle que l'impose la réglementation en vigueur. D'autre part, c'est avec satisfaction que l'on pourra voir la réalisation des chemins de randonnée pédestre se concrétiser en 2011. Le projet a pris du retard en raison du coût important d'achat et de pose de signalisation et signalétique. L'étude du financement actuellement en cours doit permettre au projet d'évoluer rapidement avec la participation du Conseil Général.

Les représentants de Norges dans les commissions de la Communauté de Communes :

*Asnières les Dijon,
Bellefond,
Brétigny,
Brognon,
Clenay,
Flacey,
Norges-la-Ville,
Orgeux,
Ruffey-lès-Echirey,
et Saint-Julien.*

Commission des Finances :

Michel DEREPAS

*Commission Élimination,
Valorisation des Déchets et
Environnement :*

Maurice CHEBION

*Commission Enfance et
Jeunesse :*

**Guy BREBOUILLET,
Jacques BEUCLER,
Christiane NADISIC**

*Commission Culture et
Communication &
manifestations
intercommunales :*

Chantal BRIQUEZ

*Commission Urbanisme
Développement économique
& Infrastructures :*

**Claude CARRE,
Stéphane PAQUET**

*Commission Développement
des Coopérations
Intercommunales :*

**Emmanuel CLOCHET
(responsable),
Christine DAJNAK**

♦ Commission Enfance et Jeunesse

Un STOLTZ peut en cacher un autre !

L'animateur Gauthier STOLTZ a quitté la Communauté de Communes. Son remplaçant est en place depuis le 22 novembre 2010, et il s'appelle... Loïc STOLTZ ! Non, ce n'est pas une erreur, et ils ne sont pas frères ! Loïc a été recruté en tant qu'animateur, en CDD d'un an renouvelable, pour travailler avec Sylvain PROST sur les structures d'accueil des jeunes de la Communauté de Communes. Durant les heures de repas, il travaille à la cantine de Bellefond. Il a un profil sportif et il est issu de la Communauté de Communes, ce qui est un avantage puisqu'il connaît déjà le territoire et certains jeunes.

Voici revenu le temps de « l'île aux enfants »

Une micro crèche, baptisée « l'île aux enfants », vient d'être créée à Asnières par la Communauté de Communes. Elle est située dans un bâtiment des Crais route de messigny dans deux anciens appartements réaménagés pour un coût de 16 000 €. Cet emplacement est provisoire, le temps pour la Communauté de Communes de construire un local plus adapté.

Elle accueille des enfants depuis le 1er septembre, et atteindra son remplissage maximum en janvier 2011.

Parallèlement, la Communauté de Communes constate

depuis un an qu'il y a plus d'assistantes maternelles que nécessaire compte tenu du nombre de jeunes enfants à garder. Dans ce contexte, est à l'ordre du jour la suppression des aides financières à l'installation d'une assistante maternelle qui avaient été mises en place alors que la Communauté de Communes souffrait d'un déficit de place chez les nounous.

Mille euros de plus par place demandés par l'AGEAC

L'AGEAC est la crèche de Saint Apollinaire auprès de laquelle la Communauté de Communes réserve des places. Pour faire face à des problèmes financiers, l'AGEAC augmente le prix annuel d'une place en crèche, qui passe pour la Communauté de Communes de 6 500 € à 7 500 €. L'association demande un engagement sur 3 ans, pour 6 places (actuellement, 6 places sont réservées pour un montant annuel de 39 000 €). Dans la conjoncture actuelle, la Communauté ne peut pas s'engager sur 3 ans. C'est pourquoi, la commission a proposé un engagement d'un an pour 5 places soit 37 500 € afin de ne pas dépasser le montant de la participation financière actuelle. Cette décision a été votée en Conseil Communautaire du 15 novembre 2010.



**ADL
DÉCOUPE**

Sciage et carottage béton

**Entreprise spécialisée
en sciage et carottage
de béton armé,
de maçonnerie pierre,
sans vibration
et sans poussière**

Qualibat 1142

ZA de Beauregard
21490 NORGES LA VILLE

Tél : 03 80 31 59 88 Fax : 03 80 31 39 46
contact@adl-decoupe.com



**RUDO
CHANTIER**

La Déconstruction Sélective

**Une nouvelle approche
de la démolition
et du désamiantage**

Qualibat 1512 & 1513

ZA de Beauregard
21490 NORGES LA VILLE

Tél : 03 80 74 04 54 Fax : 03 80 74 02 81
www.rudo-chantier.com
info@rudo-chantier.com

Le Schéma de Cohérence Territoriale du Dijonnais (S.C.O.T.)

L'application du SCOT restreint le développement communal et impose une révision générale du PLU.

Après l'enquête publique de fin d'année, le commissaire enquêteur a remis un avis favorable à la mise en œuvre du SCOT agrémenté de plusieurs réserves. Ces réserves mettent en avant les remarques des 116 communes qu'il regroupe. Norges la Ville a, par sa délibération, fortement interpellé le commissaire enquêteur. En effet, celui-ci reconnaît notamment que le SCOT doit mieux prendre en compte l'arrivée du tramway à Valmy.

De façon concrète, le SCOT évolue sur les critères de densité de l'habitat et de mixité sociale sur une période transitoire de 5 ans. Ainsi, une commune comme Norges devra limiter son développement à une moyenne de 3,6 nouveaux logements par an, proposer des opérations d'urbanisation avec une densité de 12 logements par hectare voirie comprise et enfin inté-

grer dans tous ses projets 10% de logements sociaux. Cela modifie fondamentalement les orientations d'urbanisme que nous pouvions avoir jusqu'à présent.

En tout état de cause, le SCOT sera applicable dès le début de 2011, la commune devra donc réformer son PLU pour qu'il soit conforme aux orientations du SCOT. Cela sera l'occasion pour notre commune d'une révision générale du PLU, permettant de revoir certains articles très contraignants, d'imposer la conservation de certains espaces boisés concourant au paysage et de dimensionner les terrains à « avenir d'urbanisation » en fonction des directives du SCOT. Un gros dossier en perspective à partir de la fin 2011 ! En effet, avant de lancer cette révision générale nous souhaitons pouvoir urbaniser le terrain communal rue du Château d'eau.

Peinture Sablage Thermolaquage

Pourquoi ne pas essayer le thermolaquage ?

**Vous avez désormais accès à un procédé
de peinture professionnelle.**

Le thermolaquage consiste en un revêtement de peinture en poudre obtenu par projection électrostatique de poudre polyester sur une pièce métallique, puis par cuisson dans un four à 200°.

Par élévation de la température, la poudre fond, s'étale puis polymérise formant un film homogène, résistant et protecteur.

Les peintures en poudre apportent une vaste gamme de finition par :

- Le relief : lisse, martelé, texturé, grainé, sablé,...
- La brillance : brillant, satiné, mat
- La couleur : déclinable à l'infini
- Les effets : chiné, métallisé, nacré,...

Les pièces thermolaquées ont un aspect parfait, une résistance aux chocs et aux intempéries supérieure aux procédés classiques.

Le thermolaquage est la solution idéale pour protéger et décorer tous types d'ouvrages dès lors qu'ils sont en acier, aluminium, etc.

- Volets, portes, portails, grilles, garde-corps
- Jantes, carters, diverses pièces auto/moto
- Mobilier de jardin, radiateurs

La qualité
industrielle
au service des
particuliers



www.absp.fr

N'hésitez pas à nous contacter :
Atelier bourguignon de sablage et de poudrage
ZA de Beauregard - 21490 NORGES-LA-VILLE
Tél. 03.80.76.50.53 - Fax : 03.80.35.79.28
E-mail : absp21@yahoo.fr

AVANT



APRÈS



DEVIS IMMÉDIAT
ET GRATUIT

Action sociale

Le Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.)

◆ **Le Sénat n'a pas séduit**

Prévu en septembre, le voyage n'a pu avoir lieu à cause d'un nombre insuffisant de participants. Nous aurions dû rencontrer à cette occasion nos Sénateurs et découvrir un des palais de la République. Ce n'est que partie remise. Les membres du CCAS réfléchissent à un autre projet (qui est pour l'heure placé sous le sceau du secret). Le CCAS

Les personnes
nommées :
*Mme Cases,
Mme Deulvot
Mme Jouan,
M. Faivre*

tiendra compte des remarques faites à propos de l'utilisation de bus qui imposait une amplitude horaire trop importante pour des personnes âgées. Le choix de la date s'est également avéré inadapté en raison de l'indisponibilité de nombreuses personnes en septembre.

◆ **Et pour couronner le tout, un repas gratuit pour les monarques !**

Cette année, le repas des aînés s'est déroulé comme les années précédentes au restaurant « l'Amphitryon côté green » au coeur du site du golf de Norges. La participation y est toujours très importante puisque seulement 5 personnes bénéficiaires n'étaient pas présentes ! Elles ne seront pas oubliées pour autant puisqu'un colis rempli de produits régionaux leur est destiné.

En ce 16 janvier, une bonne surprise attendait nos convives en fin de déjeuner puisque Thierry Gruet a offert un repas gratuit à toutes les têtes couronnées, intronisées par la découverte de la fève dans la galette des rois... et des reines, parité oblige !



Les « monarques » entourés du Maire et du restaurateur, Monsieur Gruet

◆ **Taux d'occupation proche des 80% pour les jardins communaux**

Comme les habitants de Norges l'ont constaté les jardins ont rempli leur office. Les neuf premiers jardiniers qui travaillent des parcelles de 50, 100 ou 150m² sont très satisfaits du cadre et des récoltes. Ils seraient rejoints au printemps prochain par 4 nouveaux. Une association de Saint Julien, « JARDINOT », a d'ail-



leurs rencontré les jardiniers pour leur proposer une adhésion et l'accès à des achats groupés de semences. Il est également important de signaler que les écuries de Norges donnent gracieusement du fumier aux jardiniers qui le souhaitent.

Sur les 1750m² mis à disposition du CCAS par la mairie, 1350m² sont déjà occupés. Si vous êtes intéressés, dépêchez-vous de faire votre demande en mairie ! En plus de la récolte, les jardins sont un lieu de convivialité, d'échanges où les gens se rencontrent, parlent semis, plantation... Ils sont aussi devenus une destination de promenade pour beaucoup de Norgeois qui viennent admirer le travail réalisé.

Ces jardins sont également une ressource financière pour le CCAS, lui permettant de ne pas dépendre que des subventions communales même si ces dernières restent indispensables.

Les dossiers communaux en cours

le projet « Cœur de villages » plus que jamais au cœur de l'actualité

⇒ Le presbytère

Après avoir réalisé des études préliminaires dans le cadre de l'opération « Cœur de villages », la commune s'est engagée dans la restauration du presbytère communal au profit de deux T3 de 75 et 90 mètres carrés. Les bâtiments qui le composent sont aujourd'hui en très mauvais état et, si la structure semble saine, tout l'agencement, l'eau, l'électricité, le chauffage et l'isolation sont complètement à rénover. Ces travaux s'accompagnent de l'aménagement d'un local pour l'association « Norges Animation » qui pourra ainsi quitter le local attenant au presbytère. L'ensemble des travaux est aujourd'hui estimé à près de 300 000 €, montant auquel il faut ajouter les frais

d'architecte, une provision de 10% pour aléas et le coût de relogement de « Norges Animation ». L'intégralité de ces travaux est financée par un emprunt sur 20 ans. Compte tenu des subventions attendues (près de 50% du coût des travaux) les loyers perçus couvriront largement le remboursement de l'emprunt.

Lors du dernier conseil municipal, c'est le cabinet Architude Vadot qui a été sélectionné pour réaliser cette opération. Les travaux devraient sans doute commencer à l'été prochain pour une durée de près d'un an. C'est donc mi 2012 que les premiers locataires pourront emménager.

⇒ Le terrain de la source

C'est dans le cadre de l'étude « Cœur de villages » menée début 2010 que le conseil municipal a défini les bases de son programme d'aménagement du terrain de la source. Cette peupleraie, acquise en 2009 d'une surface de 4 hectares en bordure de la Norge, sera complètement remaniée.

Les objectifs sont d'agrandir le terrain actuel de la source pour donner plus de place lors des manifestations communales mais aussi d'aménager un chemin pédagogique au cœur de la zone humide de bord de Norge. Ce chemin, dont une partie sur pilotis en zone très humide rejoindra le chemin des Naizoires mais également le chemin du lavoir via un pont sur la Norge. A un ou deux endroits, le chemin permettra de rejoindre les bords de la Norge où nous souhaitons aménager des espaces de détente. Ce projet va redessiner le centre de notre village, c'est la raison pour laquelle il est extrêmement important. Non seulement il créera une très belle balade au cœur de la commune mais il permettra de renforcer la beauté de notre village par la valorisation de la rivière Norge et de son émergence. A ce jour, le projet est chiffré à près de 300000 € excepté le coût du paysagiste et divers frais. Le financement sera assuré sur fond propre

« Les travaux devraient commencer dès le printemps »

communal, le projet étant financé à 80% par l'Agence de l'eau, le Conseil Régional, le Conseil Général et l'Europe soit le taux maximum autorisé de subventions publiques. Cela ne nous empêche pas cependant

de rechercher des aides par des financements privés qui eux, ne sont pas plafonnés !

Les travaux devraient commencer dès le printemps pour une durée de près de six mois. Nous aurons donc une année difficile pour l'organisation de toutes les manifesta-

tions se tenant habituellement à la source, mais il faut bien en passer par là !

C'est le cabinet de paysagistes « Territoires » qui nous accompagnera dans ce projet. Il est basé à Besançon mais travaille partout en France (Ile de France, Bordeaux, Besançon, ...), bref nous avons là un maître d'œuvre de grande renommée pour réussir un projet qui doit renforcer l'attractivité de notre commune.

Des travaux pour dire qu'on ne les oublie pas

Après la construction d'un muret de soutènement, le scellement d'une fontaine et la plantation de divers arbustes, la restauration de l'ancien cimetière se poursuivra cet hiver, par d'autres plantations et par la présentation des morceaux du sarcophage mérovingien découvert le long du mur de l'église en 1991. Un osuaire mis en place en 2009, recueille les différents ossements que l'on découvre dès que l'on creuse un peu le sol.

Enfin, tous ces travaux seront complétés en 2011 par la restauration du monument aux morts.

Il est rappelé que toute nouvelle inhumation est interdite dans l'ancien cimetière, seule la pose d'urnes funéraires est autorisée. Dans le nouveau cimetière, un espace dédié à la dispersion des cendres trouvera place à gauche de l'entrée. Ce "jardin du souvenir"

sera constitué de deux pelouses bordées de buis ; les dalles, placées le long de l'allée conduisant au monument, seront destinées à recevoir de façon provisoire des fleurs et des végétaux frais. Les noms des défunts dont les cendres ont été dispersées, seront consignés dans un registre consultable en mairie.



Le muret de soutènement

Le comité fleurissement ne marchera pas sur ses plates bandes.

Peu à peu chaque espace de la commune reçoit un décor végétal. L'impasse des Antonins s'est enrichie d'une plate bande de rosiers et d'arbustes bas au feuillage persistant. L'arbre manquant sera remplacé par un acacia au feuillage doré. Deux rosiers grimperont le long des murs du lavoir de Norges-le-bas. A l'autre extrémité du village : c'est un arbre de Judée qui sera planté sur le petit espace vert de la rue Charles Tissot, une longue plate-bande de plantes vivaces a été installée cet automne sur celui bordant le chemin des Herbues. Nous remercions les per-

Les membres « élus »

*Chantal Briquez
Christiane Nadisic
Maurice Chebion*

Les membres non « élus »

*Corinne Chebion
Edith Gatignol
Madame Gendre
Patrick Dalstein
Clément Dumont
Denis Mailler*

sonnes qui nous ont donné des arbustes ou des plantes vivaces qui attendent sagement en jauge leur plantation. Parmi ces végétaux, des pieds de bambous nous ont donné l'idée de mettre en place un jardin japonais à l'angle de la rue en Brise jambe et Charles Tissot.

Quant à la rue des Lilas, elle pourra revendiquer à présent son nom : des massifs de lilas de couleurs différentes l'égaieront, même la plantation des jardinières évoquera celle de l'ancien clos sur l'emplacement duquel ont été construites les maisons.

Le rond point de Norges et le tourne à gauche d'Emmaüs sont en route.

Les projets de rond point à l'entrée de Norges côté Dijon et de « tourne à gauche » pour l'entrée de la communauté d'Emmaüs ont été présentés dans un précédent bulletin. La réalisation de ces infrastructures était annoncée pour 2010, c'est finalement en 2011 que le Conseil Général devrait mettre en place ces aménagements. Ces travaux seront source de désagréments avec notamment quelques phases brèves où un sens de circulation de la route départementale 974 sera détourné par le centre du village. Heureusement, la concertation avec le Conseil Général a permis de ré-

duire la période initiale de 3 mois à maintenant moins de 3 semaines avec les circulations détournées. Ces aménagements permettront de sécuriser la sortie de la communauté Emmaüs où les personnes n'hésitent pas à tourner coté Dijon malgré les dispositifs en place mais également de clarifier l'intersection de Norges qui, rappelons-le, fut à maintes reprises citée en contre exemple au niveau national pour sa panoplie de panneaux (dont le nombre a déjà été réduit) et son fonctionnement pour le moins déroutant pour les non initiés !

Lettre ouverte sur le projet Norges Resort

« **L**e projet de développement du golf de Norges-la-Ville n'a pu aboutir comme le souhaitent ses propriétaires.

Aujourd'hui, les actionnaires du golf accusent la Commune d'avoir sabordé leur projet. A ce titre, ils réclament plus de 4,3M€ de dommages auprès du tribunal administratif.

Conformément à leurs habitudes, ils ne manqueront pas dans les prochains mois de médiatiser leur croisade, il suffit pour cela de lire l'édition du 22 novembre 2010 du Journal du Palais qui n'est qu'une continuité des différents articles passés du Bien Public.

Dans ce contexte, il me paraît nécessaire de vous donner quelques éléments d'appréciation de ce dossier.

En 2008, alors que l'élection municipale désigne une nouvelle équipe à la tête de Norges-la-Ville, le projet du golf est soumis au syndicat mixte du SCOT depuis quelques mois. En effet, l'accord de ce dernier est indispensable pour l'ouverture à l'urbanisation des parcelles du lotissement.

Alors que le nouveau conseil travaille à la prise de connaissance de ce dossier majeur pour la Commune, le SCOT du Dijonnais envisage de donner un avis défavorable. Sur proposition du président du SCOT et à la demande des propriétaires, la Commune demande que le syndicat mixte diffère le rendu de sa décision sur le dossier afin de « mieux le travailler ».

Au cours de différentes rencontres avec les porteurs du projet du golf, la Commune a mis en garde sur l'incompatibilité de ce projet avec les nouvelles orientations nationales en matière d'urbanisme, mais en vain.

Dans ce contexte, le conseil municipal se positionne en janvier 2009 pour l'acceptation du développement hôtelier mais refuse le lotissement de 35 pavillons s'étendant sur près de 13ha, le conseil municipal espérant ainsi faire comprendre la nécessité d'une révision du projet.

Denis Liébé, Jean Philippe Girard et Jacques Laffite lancent alors une véritable campagne de presse, menaçant publiquement la Commune d'un contentieux. Cela ira jusqu'à la distribution de tracts dans toutes les boîtes à lettres de la Communauté de Communes du Val de Norge. Dans ce contexte calomnieux et sous la menace, la Commune décide de faire suivre de nouveau le dossier au SCOT, malgré un contexte très défavorable. En effet, la Commune est contrainte à refuser tout développement de son urbanisme à cause d'une ressource en eau insuffisante et de capacités d'assainissement qui ont atteint leurs limites. Cela, les actionnaires ne le prendront jamais en considération.

En avril 2010, le SCOT du Dijonnais donne un avis défavorable pour l'ouverture à l'urbanisation dans le cadre de la révision simplifiée lancée par la commune. Quelques jours avant cette délibération défavorable au

projet, Denis Liébé dépose en mairie un nouveau dossier intégrant des logements sociaux « réservés au personnel travaillant au golf » et me demande de retirer le dossier présenté au SCOT. C'est une manoeuvre de dernière minute à laquelle je ne peux donner suite compte tenu de l'état d'avancement de la procédure de révision simplifiée.

Après la délibération du SCOT, la commune prend acte de son impossibilité de poursuivre la révision simplifiée de son PLU pour permettre la réalisation du projet et en informe les actionnaires.

C'est en novembre que la Commune reçoit une demande d'indemnisation des porteurs du projet à hauteur de 4,3M€ en même temps qu'elle reçoit la plainte déposée au tribunal administratif de Dijon. Suit le premier article à ce sujet dans le journal du palais signé par Jean-Philippe Girard.

Dans ce dossier, je reste profondément scandalisé par le comportement outrancier de ces actionnaires.

Ils ont toujours voulu imposer leur projet à la Commune, au Syndicat des eaux et au SCOT. Ils ont cru qu'ils passeraient outre l'évolution de la loi et du contexte. Ils reprochent aujourd'hui leur échec à la Commune et espèrent gagner, par le biais du tribunal, les profits financiers que l'arrêt de leur projet ne leur a pas permis de gagner ! Et ils se refusent à envisager d'autres solutions pour faire évoluer l'équipement golfe !

Je suis d'autant plus choqué de ce comportement quand je constate la nature de ces 4,3M€ réclamés ! Plus de 2M€ pour le manque à gagner de l'opération, près de 700K€ de déficit du golf depuis 10 ans imputables « à l'absence d'investissement en attendant la réalisation du projet », cela va même jusqu'à la demande de remboursement du salaire, au prorata temporis, de Denis Liébé directeur du golf qui a travaillé sur le projet en pure perte !

Bref, avant d'être un contentieux, il s'agit surtout d'une opération de communication visant à discréditer une Commune, un Syndicat des eaux et le SCOT du Dijonnais.

La suite de ce fiasco ne manquera pas d'être relayée dans la presse par Jean-Philippe Girard ou ses acolytes. Vous avez donc maintenant les grandes lignes de ce dossier où les porteurs du projet ont cru possible de passer outre la réglementation et imposer leurs vues aux élus.

Pour gérer ce contentieux, la commune s'est donc tournée vers son assureur GROUPEAMA qui sur le volet contentieux prend en charge notre défense et dirige l'action juridique, il assure également la commune sur le volet de sa responsabilité civile. »

Le Maire



> Piscine

Piscines prêtes à plonger, kits, kits assistés

> Détente

Spas, saunas, hammams

OPATIO

piscines & spas

www.opatio-piscinesetspas.fr

ZA de Beauregard
21490 Norges-la-Ville

Tél. 03 80 355 606



> Jardin - maison

Mobilier de jardin, accessoires, jeux, etc.

> Sécurité piscines

Abris, bâches, volets



piscine



détente



maison



jardin

Les informations diverses

L'état civil

Mariages



Frédéric ROY et Aurélie LEBAULT 10 juillet 2010
 Rogier LEYSEN et Laure MALTERRE..... 16 juillet 2010
 Didier MITRANI et Maria José BLAU CORTES06 novembre 2010

Matéo Scott BEUCLER- -MUNOZ 10 février 2010
 Bartłomiej BONICKI 10 avril 2010
 Charlotte BERNARD20 août 2010
 Margot WERLY03 octobre 2010
 Léodagan TAIN..... 15 décembre 2010



Naissances

Décès



Raymond VUILLAUME 03 février 2010
 Pierre LESPINE29 juin 2010

Les Informations utiles

⇒ Les assistantes maternelles

Liste des assistantes agréées, transmise par le Service Protection Maternelle et Infantile du Conseil Général.

nom	prénom	adresse	tel
BLAU CORTES	Maria Joséphine	7, impasse de la Bergerie	03 80 76 59 41 port 06 46 22 63 74
BORNEL	Véronique	10, lotissement des Antonins	03 80 35 52 21
FROMONT	Isabelle	39, route de Langres	03 80 35 52 50 port 06 65 41 66 29
GABIER	Céline	27, route Langres	09 51 61 77 25
GALLIMARD	Carole	3, impasse en Brise Jambe	03 80 35 50 73
JANSEN	Véronique	4, bis voie Romaine	03 80 35 52 25
LAPREVOTTE	Patricia	11, rue Charles Tissot	09 66 40 90 16
PERY	Carine	Cessation d'activité	

⇒ **Santé urgences**

Pompiers tel 18, depuis portable 112

SAMU tel 15

SOS Mains

Clinique de Fontaine-les-Dijon

03 80 55 55 55

1 rue des Créots

21121 FONTAINE LES DIJON

SOS medecins 36 24

4 impasse Prosper Gallois

21300 CHENOVE

C.H.U Hôpital Général

3 rue Faubourg Raines 21000 DIJON

03 80 29 30 31

<http://www.chu-dijon.fr/>

⇒ **Déchets****Déchèteries**

La communauté Emmaüs de Norges gère les deux déchetteries de Norges et de St Julien pour le compte de la Communauté de Communes du Val de Norge. Les déchèteries sont fermées les jours fériés.

Ordures ménagères et tri sélectif

Ramassage le mardi

Semaines paires : caissettes bleue et jaune

Semaines impaires : caissettes verte et jaune

Horaires d'ouverture	ETE	HIVER
	1er avr - 30 sept	1er oct- 30 mars
Déchèterie SAINT-JULIEN		
Lundi	9h-12h	9h-12h
Mercredi	15h-18h	14h-17h
Samedi	9h-12h	9h-12h
	14h-19h	14h-17h
Déchèterie NORGES - LA- VILLE		
Lundi	15h-18h	14h-17h
Mercredi	9h-12h	9h-12h
Samedi	9h-12h	9h-12h
	14h-19h	14h-17h

**Encombrants**

Le ramassage des OBJETS ENCOMBRANTS s'effectue désormais gratuitement après prise de RENDEZ-VOUS au SERVICE DEBARRAS de la Communauté EMMAUS

tel : 03.80.23.80.11

**Caisse jaune : attention aux erreurs de tri !**

Les erreurs de tri des emballages destinés à la caisse jaune sont nombreuses. Dans cette caisse ne se retrouvent que des emballages.

Or, un emballage "mal trié" coûte plus cher que s'il était mis directement aux ordures ménagères.

Dans la caisse jaune on ne doit déposer que :

- ◆ Les bouteilles et flacons en plastique
- ◆ Les emballages métalliques, les boîtes de conserves
- ◆ Les briques alimentaires
- ◆ Les emballages papier, cartonnettes et cartons
- ◆ Les barquettes alimentaires
- ◆ Les aérosols

Ne pas mettre :

- ◆ Le plastique agricole
- ◆ Les emballages de produits toxiques
- ◆ Les bouteilles d'huile
- ◆ Les petits emballages en plastique (pot de yaourt, crème, fromage blanc, œufs, pots de fleurs)
- ◆ Les films plastiques
- ◆ Les barquettes en polystyrène
- ◆ Les gros cartons

Triez malin :

- Ecrasez vos emballages pour un gain de place mais ne les emboîtez pas les uns dans les autres
- Ne pas laver les emballages, mais bien les vider.

⇒ Réseaux

Eau potable

Lyonnaise des Eaux
Centre relation clientèle
12 bd Dr Jean Veillet - BP 26629
21066 Dijon cedex
du lundi au vendredi 8h-19h samedi 8h-13h
tel : 0 810 374 374
Urgences tel : 0 810 874 874

Assainissement (eaux usées)

S.A. Bertrand
32 avenue Gambetta
89000 Auxerre
Pour toute intervention (24h/24 - 7j/7)
tél 06 26 61 65 43

⇒ Divers

Correspondant du Bien Public

Alain Thiry - tel : 03 80 35 52 27

Cantine Garderie :

tel : 03 80 33 47 43 (Répondeur)

École de Norges

Maternelle et primaire - tel : 03 80 35 70 19

École de Bretigny

Primaire - tel : 03 80 35 70 19

Centre de loisirs

UFCV Bourgogne
29, rue J.B. Baudin - 21000 Dijon
tel : 03.81.52.56.80 - fax : 03.80.65.21.77

Gendarmerie

Brigade de Messigny et Vantoux
Allée des Chenevières
21380 Messigny et Vantoux
tel 03 80 44 90 31
urgence le 17

Alertes METEO

répondeur 08 92 68 02 21 ou 32 50
site <http://www.meteofrance.com>

SPA chenil refuge de Jouvence

Route de Val Suzon - tel : 03 80 35 41 01
La SPA ayant signé une convention avec la Commune, ses services peuvent intervenir pour capturer chats ou chiens errants. Il suffit de téléphoner à la mairie, à la gendarmerie, aux pompiers ou directement au refuge de Jouvence à Messigny-et-Vantoux du lundi au samedi de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00.

**Électricité - Gaz**

EDF GDF : unité d'exploitation
65, rue de Longvic
BP 129
21004 Dijon cedex
Dépannage électricité (24h/24 - 7j/7)
tel : 0 810 333 021
Client particulier (gestion des contrats EDF)
tel : 0 810 040 333
Dépannage gaz (24h/24 - 7j/7)
tel : 0 810 433 021
Client particulier (gestion des contrats GDF)
tel : 0 810 800 801

**La Poste Ruffey**

rue des Écoles
21490 RUFFEY LES ECHIREY
tel 03 80 10 31 14
fax 03 80 10 31 12

Heures d'ouverture :

Lundi, Vendredi : 9h00 -12h00, 14h30 - 17h30
Mardi, Mercredi, Jeudi : 14h30 -17h30
Samedi : 9h00 - 12h00

La Poste Saint Julien

23 rue du Centre
21490 SAINT JULIEN
tel 03 80 23 22 01

Heures d'ouverture :

Lundi au Vendredi : 9h00 -12h00, 15h00 - 17h30
Samedi : 9h00 - 12h00

Levée des boîtes aux lettres à Norges : 9h00
(route de Langres, Mairie, Voie Romaine)

La durée de conservation des papiers

valable au 16 avril 2010 - extrait du site officiel de l'administration française, Service-Public.fr
 Pour plus d'informations consultez l'adresse <http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/F19134.xhtml>

assurances

Quittances et primes **2 ans**
 Quittances, avis d'échéance, preuve du règlement ; courrier de résiliation et accusé de réception

Contrats d'assurance habitation et automobile **Durée du contrat + 2 ans**
 Le contrat doit être conservé tant qu'il n'est pas résilié puis 2 ans après sa résiliation. Les factures d'achat et de réparation des biens doivent également être conservés pendant toute la durée du contrat

Dossier "dommages corporels" **10 ans**
 Les papiers (factures, expertises, certificats médicaux) doivent être conservés 10 ans après la fin de l'indemnisation, voire plus longtemps si des séquelles sont prévisibles.

Assurance sur la vie et assurance décès **Durée du contrat + 10 ans**
 Le bénéficiaire peut faire valoir ses droits pendant 10 ans à partir de la date à laquelle il a eu connaissance du contrat d'assurance vie, en apportant la preuve de son ignorance jusqu'à cette date.

voiture

Contravention **3 ans**
 A compter de la condamnation

Facture (achat, réparation...) **Durée de conservation du véhicule**

banque

Chèques à encaisser **1 an et 8 jours**
 Passé ce délai, la banque n'a pas à le payer

Prêt à la consommation **2 ans**
 A compter de la dernière échéance du crédit

Prêt immobilier **2 ans**
 A compter de la dernière échéance de l'emprunt

Relevé de compte, virement, prélèvement, remise de chèque ou d'espèce, talons de chèque **5 ans**
 Ce délai correspond à celui de l'action civile

famille

Actes d'état civil (copies intégrales et extraits) **indéfinie**
 Les actes d'état civil sont valables en principe sans limitation de date. Toutefois, dans certains cas (en vue du mariage notamment), il doivent avoir été délivrés depuis moins de 3 mois ou 6 mois.

Remboursement des cotisations d'allocations familiales **3 ans**
 Les caisses disposent d'un délai de 3 ans pour réclamer le remboursement des sommes indûment versées (sauf en cas de fraude ou de fausse déclaration).

Jugement de divorce, jugement d'adoption..... indéfinie
En cas de perte, une copie sera fournie par le tribunal.

Acte de reconnaissance d'un enfant..... indéfinie
La mairie peut en délivrer une copie.

Mariage (contrat, documents relatifs aux biens apportés ou acquis lors du mariage par donation ou legs) indéfinie
En cas de perte du contrat de mariage, s'adresser au notaire qui l'a établi,

Livret de famille..... indéfinie
En cas de perte, un duplicata peut être obtenu à la mairie.

Testament , succession indéfinie

logement

Factures d'électricité et de gaz..... 2 ans

Factures d'eau 4 ou 2 ans
4 ans si la distribution de l'eau est assurée par une personne publique, 2 ans s'il s'agit d'une entreprise privée

Facture de téléphone 1 an

Factures liées aux travaux 10 ans ou 30 ans
Dépend de la nature des travaux

Certificat de ramonage 1 an

Attestation d'entretien annuel des chaudières dont la puissance est comprise entre 4 et 400 kilowatts 2 ans au minimum

Titre de propriété..... indéfinie
Jusqu'à la revente

Charges de copropriété et correspondances avec le syndic 10 ans

Procès-verbaux des assemblées générales ou extraordinaires de copropriété..... 10 ans
délai de contestation des décisions prises par les assemblées

Contrat de location..... indéfinie
Pendant toute la durée de la location et les 5 années suivantes. L'état des lieux et la quittance de versement du dépôt de garantie doivent être conservés jusqu'au remboursement.

Inventaire du mobilier pour les locations meublées indéfinie
Pendant toute la durée de la location.

Quittance de loyer 5 ans

impôts et taxes

Impôt sur le revenu 3 ans

A compter de l'année qui suit l'année d'imposition.

Par exemple, la déclaration de revenus de 2007 est à conserver jusqu'à la fin 2010.

Impôts locaux (taxe foncière, taxe d'habitation) 1 an

Les avis d'impôts locaux doivent être conservés jusqu'à la fin de l'année au titre de laquelle l'imposition est due.

Attention : depuis 2005, l'avis de redevance est commun avec l'avis de taxe d'habitation.

Preuve du paiement des impôts 4 ans

travail

Bulletin de salaire, contrat de travail, certificats de travail indéfinie

Jusqu'à la liquidation de la retraite

Pièces utiles pour réclamer le paiement (salaire, indemnité de licenciement) 5 ans

Allocations chômage (paiement) 2 ans

Les actions en paiement des allocation chômage se prescrivent au bout de 2 ans.

Allocations chômage (restitution) 3 ans

Pôle emploi - Assédic dispose d'un délai de 3 ans pour réclamer les sommes indûment versées.

Titres de paiement de la pension de retraite à Vie

Ils peuvent être demandés pour le calcul des droits à la pension de réversion, s'il y a lieu.

santé

Remboursement d'assurance maladie et maternité 2 ans

Les caisses disposent d'un délai de 2 ans pour réclamer le remboursement des sommes indûment versées (sauf en cas de fraude ou de fausse déclaration).

Mutuelle (carte, remboursement, ...) variable

Au minimum suivant les délais prévus dans le contrat pour adresser une demande de remboursement.

Ordonnance 1 an

La délivrance de la plupart des médicaments peut se faire dans l'année qui suit leur prescription.

Versement d'indemnités journalières variable

Au minimum jusqu'à la liquidation des droits à retraite dans l'hypothèse où la validation de ces périodes n'aurait pas été faite.

Remboursements, indemnités journalières, certificats et examens médicaux au titre d'un accident du travail indéfinie

Il est préférable de conserver indéfiniment tous les documents, en cas de rechute ou d'aggravation de l'état de santé de la victime.

Capital décès 2 ans

L'avis doit être conservé 2 ans à compter du jour du décès.

Carnet de vaccination, carte de groupe sanguin, carnet de santé de l'enfant indéfinie

Pour le carnet de santé : au moins pendant la minorité de l'enfant.

Certificats, examens médicaux, radiographies indéfinie

Les documents doivent être conservés car ils peuvent être utiles en cas de rechute ou d'aggravation de l'état de santé.

Le parcours administratif

procédures simplifiées

DÉCLARATION DE NAISSANCE

Se fait à la mairie du lieu de naissance
Pièces à fournir :

- Une carte d'identité
- Le certificat du praticien
- Le livret de famille s'il en existe un

EXTRAIT D'ACTE DE NAISSANCE

Les démarches dépendent du lieu de naissance
Demandeur né en métropole : mairie du lieu de naissance

Demandeur français né à l'étranger ou demandeur né à l'étranger et ayant acquis la nationalité française:

- Par courrier : Service central de État Civil 44941 NANTES CEDEX 9

- Par internet : http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/services-formulaires_831/etat-civil_3106/_67184.html

- Par télécopie au numéro suivant : 02 51 77 36 99
- Par minitel : taper 3615 code SCEC puis touche envoi

Demandeur né dans un département ou territoire d'Outre-mer : mairie du lieu de naissance ou Ministère de l'Outre-mer Service de l'Etat civil 27 rue Oudinot 75700 PARIS

Dans la demande préciser le nom de famille, les prénoms, les dates et lieu de naissance, nom et prénom du père, nom de naissance et prénoms de la mère ainsi que l'adresse personnelle pour l'expédition de l'acte.

CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ (CNI)

documents à fournir dans tous cas :

- Formulaire de demande CERFA
- Deux photos identiques (format 35/45mm, couleur ou noir et blanc). Les directives administratives étant très précises, le mieux est de s'adresser à un photographe professionnel.
- Un justificatif de domicile datant de moins de 3 mois (facture de téléphone, d'eau, d'électricité...)

Première demande

- Justificatif d'état civil et éventuellement de nationalité ou passeport (sécurisé ou périmé depuis moins de 2 ans)

Renouvellement

- Ancienne CNI sécurisée ou passeport sécurisé et ancienne CNI cartonnée ou ancienne CNI cartonnée et justificatif d'état civil et éventuellement de nationalité.
- En cas de vol ou de perte, la déclaration de vol ou de perte (en remplacement de l'ancienne CNI) + timbres fiscaux 25€

La présence du demandeur, adulte ou enfant quel que soit son âge, est obligatoire.

Cas d'un enfant mineur dont les parents sont divorcés, fournir en plus :

- une copie du jugement de divorce
- une attestation du parent demandeur certifiant que le jugement n'a pas fait l'objet d'instance modificative

La carte nationale d'identité est valable 10 ans

VOYAGES SCOLAIRES - AUTORISATION DE SORTIE DU TERRITOIRE

Pendant le dernier trimestre de l'année scolaire, vos enfants partent souvent en voyage avec leur classe. Naturellement, ils seront munis de leur carte nationale d'identité en cours de validité mais s'ils sont mineurs, ils doivent aussi pouvoir présenter une autorisation de sortie de territoire.

Cette autorisation est à demander à la mairie par un des deux parents qui devra présenter le livret de famille, sa carte d'identité et celle de l'enfant. En cas de divorce des parents une photocopie du jugement leur sera demandée.

Cette autorisation leur sera remise immédiatement.

RECENSEMENT DANS LE CADRE DU SERVICE NATIONAL

Les jeunes gens et les jeunes filles sont tenus de se faire recenser entre la date à laquelle ils atteignent l'âge de 16 ans et la date du mois suivant en se présentant en mairie munis d'une pièce d'identité et du livret de famille de leurs parents. L'attestation qui leur sera alors remise est nécessaire pour la constitution des dossiers d'examen, de concours, de permis de conduire, etc

JUSTIFICATIF DE DOMICILE (CARTE D'IDENTITÉ ET PASSEPORT) - CAS PARTICULIER

Si le demandeur est hébergé, il doit produire :

- un justificatif d'identité au nom de l'hébergeant
- un justificatif de moins de 3 mois au nom de l'hébergeant
- une lettre de l'hébergeant certifiant que le demandeur habite chez lui depuis plus de 3 mois.

INSCRIPTION SUR LES LISTES ÉLECTORALES

Les demandes d'inscription sur la liste électorales doivent être faites en mairie entre le 1er septembre et le 31 décembre pour le 1er mars de l'année suivante. Il suffit de présenter une carte nationale d'identité ou passeport et un justificatif de domicile (facture d'eau, d'électricité de téléphone etc.).

P.A.C.S.

Le Pacs (Pacte Civil de Solidarité) est un contrat d'union passé entre deux personnes de sexe identique ou non entre lesquelles il n'existe aucun lien de parenté ou d'alliance. La démarche est à accomplir au greffe du tribunal d'instance du lieu de résidence qui indiquera les pièces à fournir. Parmi ces pièces figure une convention de Pacs qui engagera les deux partenaires sur les modalités de leur vie future. Mieux vaut prendre rendez-vous avec un notaire ou un avocat pour établir le contenu de cette convention.

PIECES A FOURNIR POUR UN MARIAGE

Chaque futur époux doit fournir :

- La feuille de renseignements fournie par la mairie dûment remplie
- Un extrait d'acte de naissance délivré depuis moins de 3 mois à la date du mariage
- Une attestation certifiant sur l'honneur de l'indication de leur domicile
- La liste des témoins majeurs (joindre une photocopie de la carte d'identité)
- Un certificat du notaire s'il a été fait un contrat de mariage

Cas particuliers

Futur marié étranger : se renseigner auprès du secrétariat de mairie
 Futurs mariés mineurs : fournir le consentement de leurs pères et mères
 Veuf ou veuve : fournir un acte de décès du conjoint
 Divorcé(e) : un extrait de naissance avec mention du divorce
EXTRAIT D'ACTE DE MARIAGE
 à retirer à la Mairie du lieu de mariage
 Préciser la date du mariage et les noms et prénoms des conjoints.

PASSEPORT

documents à fournir dans tous cas :

- Formulaire de demande
- Deux photos identiques (format 35/45mm, couleur ou noir et blanc). Les directives administratives étant très précises, le mieux est de s'adresser à un photographe professionnel.
- Un justificatif de domicile datant de moins de 3 mois (facture de téléphone, d'eau, d'électricité...)*
- Un Justificatif de la qualité du représentant légal du mineur

Première demande

- Justificatif d'état civil et éventuellement de nationalité ou CNI (sécurisée ou périmée depuis moins de 2 ans)

Renouvellement

- Ancienne passeport sécurisé ou passeport non sécurisé périmé depuis moins de 2 ans ou CNI sécurisée ou passeport périmé depuis plus de deux ans et justificatif d'état civil et éventuellement de nationalité.

Perte ou vol

- La déclaration de vol ou de perte et, dans le cas où le passeport était périmé depuis plus de 2 ans : la CNI sécurisée ou périmée depuis moins de 2 ans ou un justificatif d'état civil et éventuellement de nationalité. Les enfants mineurs doivent disposer d'un passeport personnel. Le mineur doit être accompagné par une personne exerçant l'autorité parentale (père, mère, tuteur).

Prix du passeport

personne majeure : 86€

mineurs de 15 à 18 ans : 42 euros

CHANGEMENT DE DOMICILE

Il est demandé aux personnes qui quittent la commune de communiquer au secrétariat de mairie leur nouvelle adresse. Les nouveaux habitants sont invités à venir se faire inscrire le plus tôt possible.

EXTRAIT D'ACTE DE DECES

Mairie du lieu de décès ou du domicile du défunt

Préciser les noms et prénoms du défunt ainsi que la date du décès.

DECLARATION DE DECES

Se fait à la mairie du lieu de décès.

Pièces à fournir:

- Le livret de famille
- Le certificat de décès établi par un médecin



Une Année à l'École Maternelle



BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

Chaque jeudi, en alternance, une classe se rend à la bibliothèque Municipale de Norges où leur est réservé un accueil chaleureux par les bibliothécaires.

Les élèves empruntent un livre qu'ils rapportent chez eux. Lecture d'albums par petits groupes, recherche de livres en fonction du thème du moment. La visite se termine toujours par la lecture d'une histoire par l'institutrice. De nombreux albums seront empruntés également pour venir enrichir les « coins bibliothèque » de chaque classe.



CAPUCINE et LE LOUP

Spectacle présenté par « Planète Mômes »

Capucine est une petite fille qui doit aller porter des outils à sa grand-mère qui habite une maison dans la forêt... elle va y rencontrer un loup qu'elle sauvera des griffes des chasseurs. Ce conte contemporain inspiré du « petit chaperon rouge », illustré par un très beau documentaire, accompagné de chansons et d'une participation active des enfants leur a fait découvrir la vraie nature du loup et a été le point de départ de travaux sur le loup et les animaux fabuleux pour l'exposition de la bibliothèque : « animaux fantastiques »



VIVE PÂQUES !

En mars, dans la classe des moyens-grands de Mme SAVIGNARD-SARAZIN, M. COLLARDOT, pâtissier à Brétigny, est venu animer un atelier cuisine. Les élèves ont pu réaliser des chaussons aux pommes et des chocolats de Pâques. Les petits cuisiniers ont pris un réel plaisir à mettre la main à la pâte, et à goûter les ingrédients.



PETITS JARDINIERS EN HERBE NOTRE POTAGER

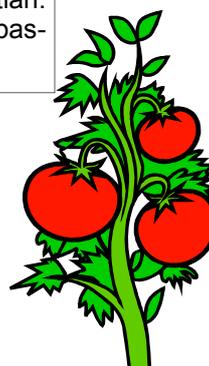
Cette année, dans le patio, la commune a installé 4 demi fûts de chêne en plus du carré potager. Nous avons pu planter fraisiers, tomates, poireaux, tournesols, courgettes ainsi que thym, menthe et œillets d'Inde. Nous avons également cuisiné des tartes avec les poireaux plantés la saison précédente ! En septembre, nous avons fait une belle récolte et la classe des petits a fait de la soupe.

NOTRE VERGER

Nous avons pu observer les premières feuilles et fleurs des arbres fruitiers planté l'automne : pêcher, pommier, poirier, abricotier, prunier, mirabellier, cerisier.

LE JARDIN DE JEANNINE et CHRISTIAN DROUOT

A côté de l'école il y a un jardin extraordinaire, celui de Jeannine et Christian. C'est avec un immense enthousiasme qu'ils nous ont fait partager leur passion et découvrir des senteurs oubliées.





Journée à CURTIL SAINT SEINE 4 mai 2010

Les classes des moyens-grands de Mme SAVIGNARD-SARAZIN et des grands de Mme BERTON. Nous fabriquons notre pain avec la pâte que nous avons faite la veille à l'école. L'animatrice cuit le pain dans le four du village. Nous partons découvrir la source et le lavoir à travers la forêt.. Nous y découvrons des têtards, des tritons et des salamandres Le midi, pique-nique à l'intérieur à cause du froid ! Puis nous suivons les 4 parcours du Petit Poucet : nous devons faire preuve d'observation pour retrouver des objets ou lieux du village grâce à des photos Retour à Norges, nous sommes épuisés mais ravis, fiers de rapporter nos petits pains et pressés de raconter notre journée à nos parents !

jours au « JARDIN DU CLOS DU ROY » À CHENOVE pour la classe des petits de Mme VUILLAUME

Situé dans le vieux bourg, derrière les pressoirs des ducs de Bourgogne, le jardin municipal du clos du Roy est un lieu de détente ouvert à tous. Son parc animalier réunit 140 animaux : lapins, vache naine, poneys, cochons, ânes, chèvres, poules, dindons, paons... Des poissons dans une mare et le coassement des grenouilles, donnent à ce lieu un charme particulier. Dans le potager, les écoles viennent y cultiver légumes et fleurs toute l'année. On peut y découvrir le jardin des senteurs avec ses diverses plantes aromatiques. On peut également retrouver les traces des animaux sauvages (écureuil, hérisson, lièvre..) dissimulées dans tout le parc et dans le nouveau labyrinthe. A proximité des vignes municipales, un espace de jeux et une aire de pique-nique accueillent les enfants.

Les élèves ont participé à trois rallyes photos : sur les traces des animaux sauvages, à la recherche des vieux objets, à la recherche des animaux de la ferme. Ils ont pu entrer dans les enclos afin de nourrir les animaux et de pouvoir les caresser. La journée a malheureusement dû être écourtée à cause de la pluie.



Les membres de l'association « des bouchons pour les handicapés en côte d'or » sont venus, en juin, présenter leur activité aux enfants. Les bouchons sont triés et mis en sacs de 12 kg, livrés à des usines de recyclage qui les achètent 150 € la tonne. L'argent permet à l'association d'acheter du matériel pour les

handicapés du département. Les familles peuvent déposer leurs bouchons à l'école qui les redonne à l'association. Ils font également l'objet de nombreuses activités pédagogiques (tris par couleur et par taille, travail manuel...)



exposition «AUTOUR DE L'EAU » 17 octobre, à Clénay.



PATOUF ET SON BATEAU : Poissons réalisés avec les empreintes de mains des enfants.

FRESQUES AQUATIQUES : Gouaches, rouleaux, pinceaux, poissons décorés en graphisme.

PEINTURES SUR LA MER : D'après Claude MONET. Gouaches, diverses techniques et outils.

TABLEAUX MARINS : Gouaches, collages. GROS POISSONS : Collage de bouchons sur gabarit



NOËL VERT

Tous les enfants de l'école attendaient avec impatience le Père Noël, il avait promis de venir vendredi 17 décembre, il a tenu parole. Accompagné tous les ans par un personnage extraordinaire (clown, marionnettiste...). Cette année, très soucieux de voir la planète de plus en plus sale, il est venu avec le Général POUBELLO arborant fièrement la médaille du plus grand nettoyeur de la terre, mais ayant besoin de l'aide de tous les enfants pour qu'elle reste propre. Après leur avoir expliqué comment trier les déchets dans les poubelles de différentes couleurs, il compte sur eux pour ne jamais jeter de papiers par terre, et finit en chantant « fleur de poubelle » accompagné au ukulélé par le Père Noël. Un peu fatigués, ils se sont ensuite rendus dans chaque classe pour offrir des cadeaux et distribuer des friandises à chaque enfant de la maternelle mais aussi du CP et du CE1. Les petits encore émerveillés se sont enfin réunis autour du traditionnel goûter confectionné par les mamans et les ATSEM.

L'animation de Noël est réalisée bénévolement par M. et Mme LADIRE, de Brétigny depuis plusieurs années. Les enseignantes Mmes BERTON, VUILLAUME et SAVIGNARD -SARAZIN les remercient chaleureusement.





ACCUEILS PERISCOLAIRES
 Restaurant scolaire et Garderie Périscolaire
BRETIGNY – NORGES LA VILLE

La Communauté de Communes du
 Val de Norges en a confié la
 gestion à la Fédération
 A.D.M.R.

Norges la Ville

03 80 33 47 43

Au restaurant scolaire : accueil des enfants scolarisés à
 Norges (maternelle - CP CE1)
 A la garderie : accueil des enfants résidant dans la commune
 de Norges (tous les niveaux de maternelle et primaire)

L'EQUIPE PEDAGOGIQUE

Directrice des deux structures :
Martine (titulaire BAFA et BAFD)

Brétigny :
 Responsable adjointe : **Claude**
 (titulaire BAFA)
 remplacée par **Myriam**
Nadine (titulaire BAFA)
Violette (titulaire CAP petite enfance)

Norges la ville :
Martine
Christine (titulaire du BAFA)
Daniella (titulaire BAFA)
Brigitte (titulaire BAFA)
Bouchra (titulaire du BAFA)
Béatrice (titulaire BAFA)
Virginie
Véronique

Inscriptions

Prendre contact avec
 Martine CASES

pour établissement du dossier
 d'inscription, prévoir :

- Photocopies des
vaccinations
- Photocopie du dernier avis
d'imposition (tarifs en
fonction des revenus et du
nombre d'enfants à charge)
- Attestation d'assurance
responsabilité civile

L'accueil du matin et
 du soir

Dès 7 h 30 le matin
Jusqu'à 18 h 30 le soir
 Réservation obligatoire
 Prévenir de toute annulation

Brétigny

03 80 35 70 75

ATTENTION !

Pour que nous puissions assurer correctement la
sécurité des enfants, vous devez nous avertir de
 toute présence ou de toute absence (maladie -absence
 instituteur - voyage scolaire - convenance
 personnelle...)

PREVENIR L'ECOLE NE SUFFIT PAS !

Le restaurant scolaire
 Réservation, annulation sans
 facturation : prévenir au
 plus tard la veille avant 9 h

Pour modifier une
 réservation pendant les
 vacances scolaires

Les boîtes aux lettres
 sont relevées
 régulièrement.

Internet (pour les 2
 structures) :
aps.norges@sfr.fr

Des nouvelles de la bibliothèque



Les bibliothécaires à votre disposition

*La bibliothèque est ouverte
à toute personne de
la Communauté de Communes :*

*le mercredi de 16h45 à 18h45,
le jeudi de 9h30 à 11h00,
le vendredi de 18h00 à 19h00,
et le samedi de 13h30 à 15h00*

*Elle se trouve au premier étage de
la mairie, accès par la gauche du
bâtiment.*

NOUVEAU !

Les rayons de la bibliothèque se sont enrichis de 77 DVD de films. Le temps de les équiper et on pourra les emprunter dès la rentrée de Janvier

Depuis le mois de janvier 2010 la bibliothèque a fait l'acquisition de nouveaux ouvrages dont de nombreuses bandes dessinées pour enfants et adultes et des quatre tomes Twilight que tout le monde s'arrache.

Exposition annuelle

Elle aura lieu les 2 et 3 avril 2011

Grands fleuves du monde

- La Seine et ses ponts
- La Loire et ses caprices
- Le Rhin et ses légendes
- La Volga et l'âme russe
- Le Mississippi et l'héritage noir
- L'Amazone et sa forêt équatoriale
- Le Nil, berceau de la civilisation
- Le Gange, fleuve sacré

*Avec la participation de l'école maternelle
et de la cantine - garderie*



La Volga



Accueil des enfants des écoles
Bernadette et Corinne accueillent
les élèves du CP et du CE1.

Contact E-mail :

bibliotheque.norges@laposte.net